



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Seconde mandature

Séance ordinaire du 30 octobre 2023

Numéro de la délibération  
2023-12CA

Membres du CA ..... 11  
Membres présents ..... 06  
Procurations ..... 01  
Votants ..... 07

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de l'Agence territoriale de l'environnement, sous la Présidence de Madame AUBIN Marie-Angèle, Présidente du Conseil d'Administration-----

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 20 octobre 2023-----

PRESENTS : Mme AUBIN Marie-Angèle – Mme Micheline JACQUES – Mme Pascale MINARO-BAUDOUIN - M.Rudi LAPLACE- M.Turenne LAPLACE – M.Karl QUESTEL ;-----

ABSENTS : Mme Marie-Hélène BERNIER - M. David BLANCHARD - M.Cyril LANAS - M. Ferdinand GUMBS – M. Benoit PEDRI-STOCCO ;-----

PROCURATIONS : - Mme Marie-Hélène BERNIER ayant donné procuration à Mme AUBIN Marie-Angèle ;-----

INVITES: M.Hadrien BIDENBACH (GIP ONE SHARK) - Mme Clémence JARRY (ATE) - M. Sébastien GREAU (ATE) ;-----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AUBIN Marie-Angèle ;-----

**OBJET : Acceptation d'un don : modification du montant**

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

**VU** la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

**VU** la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

**VU** les statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

**VU** la vente aux enchères d'œuvres d'art en date du 27 décembre 2022 au profit de la préservation de l'environnement, notamment des Océans ;

**VU** la proposition de don provenant de l'association PARLEY for the Oceans ;

**VU** la délibération n°2023-07CA relatif à l'acceptation d'un don ;

**VU** le rapport de la Présidente

**CONSIDERANT** que l'acceptation d'un don d'un montant supérieur à 25k€ doit être autorisé par le Conseil d'administration ;

**VU** la modification du montant du don ;

**VU** le rapport de la Présidente et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Le Conseil d'administration accepte le don, sans charges, de l'association PARLEY for the océans d'un montant de 50 000,00 EUR

**Article 3 :** la délibération n°2023-07CA est abrogée ;

**Article 3 :** De mandater la Présidente du conseil d'administration afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération ;

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**La Présidente  
Marie-Angèle AUBIN**

Transmise au représentant de  
l'État le :  
Préfecture de Saint Barthélemy  
et de Saint Martin  
06 NOV. 2023

Transmise au Président de la  
Collectivité le :  
La Responsable du Service  
des Assemblées, par délégation,  
06 NOV. 2023  
Leslie FAURÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification

Affichée locaux ATE le 06/11/2023  
Publiée site ATE le 06/11/2023